CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E145752** **VALABLE JUSQU'AU** **28/11/2027**

ÉDITÉ LE 28/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/03/2013

Raison sociale : COREL

Forme juridique : SARL

Capital : 330 000

4 AVENUE COLBERT
68170 RIXHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE
Siret : 791 861 289 00027
Code NACE : 4312A
Numéro caisse de congés payés : 47098L
Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1292837

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1292837

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 06 34 62 71 28 **Fax :** 03 89 62 61 63
Portable : 06 34 62 71 28
Responsabilité légale :
KARAARSLAN IBRAHIM GÉRANT

Site Internet : http://www.corelbtp.fr
E-mail : contact@corelbtp.com

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 609 813 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1321	Canalisations d'assainissement (Technicité courante)	4	22/09/2025
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	16	22/09/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/09/2026 15:51

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.